### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ARRY

#### Séance du 06 février 2017

L'an deux mil dix-sept, et le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

<u>Présents</u>: Louis HEURTAUX, Josiane LECUYER, Didier MOQUET, Christiane LEFEBVRE, Valérie GILETTE, Christelle MOTTIN, Chantal GRAINDORGE, Philippe PELLETIER, Alain BONNE, Arnaud DUBOIS, Didier JOUIN, Jean-Claude DEBAUDRE, Philippe MARIE, Jean-Pierre HERMAND, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCONNIER, Mireille BERTRAND, Michel ANGER, François BISSON, Didier SALIGNON, Philippe POISSON, Frédéric DAVID, Sandrine LAURENT, Pascale MARIE, Alain BILLARD, Erick GALLIER, Christian VENGEONS, Michèle FERRON, Monique CHARLES, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Freddy DIARD, Christelle LECAPITAINE, Delphine LUBIN, Céline GUILLEMOT, Séverine MALHERBE.

Jérôme RAVACHE (arrivée à 20 h 32), Jacques HERVIEU (arrivée à 21 h 00)

<u>Absents</u>: Yannick VAREE, Régine FLAGUAIS (excusée, *a donné pouvoir à François BISSON*), Murielle BERNE (excusée, *a donné pouvoir à Céline GUILLEMOT*), Virginie DAUTY (excusée), Sylvie MARIE, Sébastien HARASSE, Elisabeth SCHNEIDER, Isabelle LAMOTTE, Anthony SECOUÉ.

Mme Monique CHARLES a été désignée secrétaire.

### **DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

M. GODARD fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier en date du 19 janvier 2017 de Mme Brigitte PERRELLE lui annonçant sa démission pour raisons personnelles.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 janvier 2017.

# VALIDATION DE LA COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET DES DELEGUES délibération 2017-02-15

Le Conseil Municipal valide la composition des différentes commissions suivantes :

			Participants
COMMISSIONS	ATTRIBUTIONS	Nom des Conseillers	Hors Conseil
<b>Affaires Scolaires</b>	Services Périscolaires	Murielle BERNE	
	(Garderie, Cantine, Activités	Alain BILLARD	
	périscolaires)	Virginie DAUTY	
Animation :	Gestion du personnel rattaché	Céline GUILLEMOT	
Josiane LECUYER	Relations avec les enseignants,	Louis HEURTAUX	
Valérie GILETTE	les parents et les enfants.	Sandrine LAURENT	
	Gestion du transport scolaire	Christelle LECAPITAINE	
	Relations avec les institutions	Colette LEFAUCONNIER	
	Suivi du budget	Michel LEMASLE	
		Delphine LUBIN	
		Séverine MALHERBE	
		Philippe MARIE	
		Michel ANGER	
Urbanisme,	P.L.U.	Mireille BERTRAND	
Environnement	Permis d'Aménager	Alain BILLARD	
Fleurissement	Construction: P.C., D.P., C.U.	Frédéric DAVID	
Animation :	Cours d'eau	François DINEVAUT	
Allillation.	Fleurissement - Embellissement	Claudine GESLIN	

François BISSON		Valérie GILETTE	
Christian		Jean Pierre HERMAND	
VENGEONS		Pascale MARIE	
VERTOE OF TO		Philippe PELLETIER	
		Didier SALIGNON	
		Elisabeth SCHNEIDER	
Bâtiments	Entretien des bâtiments	Murielle BERNE	
Voirie Sécurité	communaux (Ecole, Mairie,	Alain BONNE	
	Salle des Fêtes, Médiathèque,	Frédéric DAVID	
Animation:	Eglise, Locaux techniques,	Freddy DIARD	
Philippe PELLETIER	Abris bus).	François DINEVAUT	
Didier MOQUET	Entretien des voiries (routes,	Michèle FERRON	
	chemins), du terrain de	Erick GALLIER	
	football, d'évolution, V.T.T. et	Claudine GESLIN	
	des cimetières.	Sébastien HARASSE	
	Organisation générale du	Jacques HERVIEU	
	travail des employés aux	Michel LEMASLE	
	services techniques,	Philippe MARIE	
	déchetterie.	Jérôme RAVACHE	
	Dispositif de lutte contre l'incendie		
Assainissement	Gestion et investissement des	Alain BONNE	
Collectif et	équipements d'assainissement	Frédéric DAVID	
A.N.C.	collectif.	Erick GALLIER	
	Fonctionnement de la station et	Claudine GESLIN	
Animation:	du réseau.	Sébastien HARASSE	
Louis HEURTAUX	Relations avec les usagers.	Jacques HERVIEU	
Arnaud DUBOIS	Suivi du budget annexe	Michel LE MASLE	
	Plan de Zonage.	Didier MOQUET	
	Gestion du réseau d'eaux	Philippe PELLETIER	
	pluviales	Christian VENGEONS	
	Préparation et élaboration du	Michel ANGER	
Budget.	budget.	Alain BONNE	
	Suivi et contrôle des dépenses	Mireille BERTRAND	
Animation:	et des recettes.	Monique CHARLES	
Louis HEURTAUX	Orientations budgétaires.	Jean-Claude DEBAUDRE	
Valérie GILETTE		Chantal GRAINDORGE	
Arnaud DUBOIS		Céline GUILLEMOT	
		Sandrine LAURENT	
		Josiane LECUYER	
1 110.00		Philippe PELLETIER	
Appel d'Offre		Titulaires : Freddy DIARD	
		Philippe PELLETIER	
Animation:		Christiane LEFEBVRE	
Jacky GODARD		Suppléants :	
		Josiane LECUYER Louis HEURTAUX	
		Valérie GILETTE	
Communication,	Bulletin d'information annuel.	Monique CHARLES	Thérèse
Information.	Site internet.	Chantal GRAINDORGE	ONRAED
Animation:	Relations avec la presse.	Didier JOUIN	Annie
Josiane LECUYER	Panneaux d'affichages.	Pascale LOBREAU	LEMERCIER
Valérie GILETTE		Séverine MALHERBE	Bertrand
Christelle MOTTIN		Jérôme RAVACHE	DESHAIES

	Programmation et organisation	Mireille BERTRAND	Bertrand
Vie Communale,	des manifestations de la	Alain BILLARD	DESHAIES
Animations,	commune.	Alain BONNE	
,	Relations avec les associations	Monique CHARLES	
Associations	Médiathèque Salle des Fêtes.	Virginie DAUTY	
Tourisme.	Gîtes ruraux	Michèle FERRON	
Animation:		Céline GUILLEMOT	
Chantal		Jean Pierre HERMAND	
GRAINDORGE		Josiane LECUYER	
Christiane		Delphine LUBIN	
LEFEBVRE		Séverine MALHERBE	
		Pascale MARIE	
		Christelle MOTTIN	
		Didier SALIGNON	
Personnel	Elaboration du tableau du	Valérie GILETTE	
	personnel : Fiche de poste	Chantal GRAINDORGE	
Animation :	Suivi des carrières	Didier JOUIN	
Christian	Entretien annuel	Jacques HERVIEU	
VENGEONS	Plan de Formation	Louis HEURTAUX	
Christelle MOTTIN	Document unique	Christelle LECAPITAINE	
	Secrétariat Mairie	Josiane LECUYER	
		Pascale LOBREAU	
		Philippe PELLETIER	
		Yannick VAREE	

		PARTICIPANTS	PARTICIPANTS Hors Conseil
		Elus-Conseil	
	Le Centre Communal	Michel ANGER	Pierre ARGOUET
	d'Action Sociale a vocation à	Alain BILLARD	Béatrice FORET
	instruire les demandes d'aide	Mireille BERTRAND	Michel LEFEVRE
	sociale et à orienter vers les	Monique CHARLES	Thérèse ONRAED
	autorités compétentes	Virginie DAUTY	Lucienne PIHEN
C.C.A.S.	(Département).	Michèle FERRON	Hubert ROBILLARD
	Le conseil désigne 8 membres	Claudine GESLIN	Murielle SALIGNON
	au Conseil d'administration, 8	Sandrine LAURENT	Colette TROCME
	autres membres sont désignés		
	par le Maire hors conseil.		

		Commissaires	Commissaires
		Titulaires	Suppléants
Commission	Recensement et	Jean-Pierre ALPHONSE	Roland BOUCHARD
Communale	classement des	Mireille BERTRAND	Olivier THOMASSET
Impôts directs	immeubles et fixation des	Jean-Claude DEBAUDRE	Olivier ALPHONSE
impots un ccts	impôts locaux payés par	Didier JOUIN	Philippe DEANT
	le contribuable.	Jocelyne COLIN	Claude ENEE
	Fixation des Impôts sur	Thierry LEROUILLY	Charles POPLU
	le foncier non bâti	Philippe FLAGUAIS	Dominique ROBE
		Régine FLAGUAIS	Eric BOONE (H.C.)
		Alain BILLARD	Jacques HERVIEU
		Frédéric DAVID	Elisabeth SCHNEIDER

Marie-Claire MANCEL	Jean LEHOUELLEUR
(H.C.)	Christian CLEMENT
Emmanuel DEFLORIS	Didier SALIGNON
Michel ANGER	Jean-Pierre HERMAND
Yvette LENOURRY	Valérie GILETTE
Virginie DAUTY	Pierre MARIE
Françoise DEGRENNE	

<b>A.D.M.R.</b> Aide à Domicile en Milieu Rural	Michèle FERRON Pascale MARIE	
<b>S.I.A.D.</b> Service Infirmier à Domicile	Alain BILLARD	

Etablissements Public de Coopération Intercommunale & Syndicats	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Pré-Bocage Intercom	Jacky GODARD Christelle LECAPITAINE Christian VENGEONS François BISSON Arnaud DUBOIS Philippe PELLETIER	Freddy DIARD  Didier MOQUET  Mireille BERTRAND
Syndicat Scolaire du Moyen Odon	Claudine GESLIN Philippe MARIE Valérie GILETTE Virginie DAUTY	
SIVOM du Moyen Odon	Arnaud DUBOIS Mireille BERTRAND	
Syndicat C.E.G. Villers Bocage	Alain BILLARD Colette LEFAUCONNIER Valérie GILETTE Didier JOUIN Christelle MOTTIN Sandrine LAURENT Séverine MALHERBE Pascale LOBREAU	Régine FLAGUAIS Virginie DAUTY Mireille BERTRAND Céline GUILLEMOT Jérôme RAVACHE Claudine GESLIN Josiane LECUYER Freddy DIARD
Syndicat Départemental	Michel ANGER Gérard MARIE Mireille BERTRAND	

d'Energie du Calvados	Philippe MARIE	
	Freddy DIARD	
	Jacky GODARD	
	Philippe PELLETIER	
	Elisabeth SCHNEIDER	
Syndicat Intercommunal	Jean-Claude DEBAUDRE	
d'Alimentation en Eau Potable	Philippe MARIE	
du Pré-Bocage	Didier SALIGNON	
du l'Ie-bocage	Jean-Pierre HERMAND	
Syndicat Intercommunal	Chantal GRAINDORGE	Monique CHARLES
d'Alimentation en Eau Potable	Philippe PELLETIER	Freddy DIARD
du Val d'Odon	Jacques HERVIEU	
uu vai u Ouoii	Alain BONNE	

### Arrivée de M. Jérôme RAVACHE à 20 h 32

## ADHESION CNAS + DESIGNATION DES DELEGUES Délibération 2017-02-16

Après avoir pris connaissance du bilan des aides attribuées aux agents au titre de l'action sociale via le CNAS en 2016, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel actif (excluant les agents retraités) en adhérant au CNAS à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion avec cet organisme, qui sera renouvelée annuellement par tacite reconduction,
- accepte de verser la participation correspondante chaque année,
- désigne Mme Josiane LECUYER, membre du conseil, en qualité de déléguée élue, Mme Marylène GRILLOT, secrétaire, en qualité de déléguée représentant les agents.

M. le Maire désigne également Mme Marylène GRILLOT en tant que correspondante et Mme Nadine MADELEINE, secrétaire, correspondante suppléante.

## Arrivée de M. Jacques HERVIEU à 21 h 00

## INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR Délibération 2017-02-17

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal Officiel du 17 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de confection de budget aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

## Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016, portant création de la commune nouvelle de VAL D'ARRY au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

#### **DECIDE** à la majorité (1 abstention) :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 novembre 1983.
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil et de confection du budget,
- que ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, et qu'elles seront attribuées à Mme RIEU, receveur municipal à la trésorerie de Villers-Bocage.

## INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE Délibération 2017-02-18

Conformément à la circulaire n° NOR/INT/A/87/0006/C du 8 janvier 1987 relative aux indemnités de gardiennage des églises communales, et à la circulaire n° NOR/INT/D/09/00016/C du 27 janvier 2009 fixant les plafonds indemnitaires applicables pour le gardiennage des églises communales, le Conseil Municipal, à la majorité (6 abstentions) accepte le versement :

- concernant l'église de Noyers-Bocage : de l'indemnité à un gardien résidant la commune, soit 474.22 € par an,
- concernant les églises de Tournay sur Odon, Missy et Le Locheur : de l'indemnité à un gardien ne résidant pas la commune, soit 119.55 € par an et par église.

Ces montants représentant le plafond réglementaire, revalorisés le cas échéant, seront versés annuellement en décembre. Les crédits seront inscrits au budget primitif.

## ADHESIONS A DIFFERENTS ORGANISMES : CMAIC- Délibération 2017-02-19 / URSSAF Délibération 2017-02-20

1° Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au CMAIC, dans le cadre de la médecine de prévention au travail, et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

2° Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au régime d'assurance chômage collectivité territoriale + service de la collectivité territoriale à comptabilité distincte pour l'ensemble des agents non titulaires visés à l'article L.5424-1 du code du travail, et autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat d'adhésion avec l'URSSAF.

# PARTICIPATION POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE (mutuelle) DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE LABELLISATION Délibération 2017-02-21

### sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire

## Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE, sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire :

Dans le domaine de la santé, de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents actifs choisissent de souscrire.

Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 12 € par agent, 9 € pour le conjoint, 6 € par enfant. Pour les agents « intercommunaux », les forfaits seront pris en charge par la collectivité assurant la carrière de l'agent (celle où l'agent effectue le plus d'heures) et partagés avec les collectivités concernées. Un état récapitulatif leur sera dressé en fin d'année pour régularisation.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget.

# CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE Délibération n° 2017-02-22

Par convention, le Pays du Bessin au Virois a accompagné la commune déléguée de Noyers-Bocage durant 4 ans, dans sa politique d'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine, par le biais du Conseil en Energie Partagé (CEP). Un diagnostic énergétique annuel avec des préconisations a été établi pour l'ensemble des bâtiments communaux. La commune de Missy, suite à la suite de la fusion avec Noyers-Bocage en 2016, y a également adhéré.

M. le Maire présente au Conseil une nouvelle convention afin de bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé développé par le SDEC Energie (en remplacement du Pays du Bessin au Virois), qui porte sur le patrimoine de la collectivité (bâtiments et éclairage public), sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la collectivité (combustibles, électricité) et sur les consommations d'eau.

Liste des bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un suivi : Mairie/Salle des fêtes de Noyers – Groupe scolaire de Noyers – Médiathèque de Noyers – Préfabriqués de Noyers – Mairie annexe de Missy – Ecole de Missy – Mairie annexe de Tournay sur Odon – Ecole de Tournay sur Odon – Mairie annexe de Le Locheur – Salle des fêtes de Le Locheur.

Après avoir entendu ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la nouvelle convention d'une durée de 4 ans pour le conseil en énergie partagé avec le SDEC Energie, et autorise le Maire à la signer. Pour information, le coût s'élève à 1600 € la première année, 1100 € la deuxième année, 1100 € la troisième année et 1025 € la dernière année.

# AVENANTS CONTRATS AIDÉS Délibération n° 2017-02-23

Suite à la création de la commune nouvelle de Val d'Arry au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les avenants pour les 3 contrats aidés actuellement en cours (1 pour Le Locheur et 2 pour Noyers-Bocage), afin de les mettre en conformité.

## CONVENTION BACER Délibération n° 2017-02-24

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) accepte la convention 2017/19 avec la BACER du Pré-Bocage, concernant l'entretien des pelouses (Les Forgettes, Domaine du Val, Val Chesnel, terrain de football) et la remise en état ainsi que l'entretien régulier des massifs du Val Chesnel, pour la période allant du 15 mars au 15 novembre 2017, dont le montant s'élève à 5 383.56 € (exonéré de TVA). M. le Maire est autorisé à signer cette convention.

# TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE Délibération n° 2017-02-25

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à la transmission des actes par voie électronique, par l'intermédiaire du dispositif @ctes, de lancer une consultation pour retenir le tiers de confiance figurant sur la liste des plates-formes d'opérateurs de transmission homologués pour @ctes par le ministère de l'Intérieur, et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante. Un point d'étape sera effectué lors de la prochaine réunion de conseil.

# RECRUTEMENT PERSONNEL ADMINISTRATIF Délibération n° 2017-02-26

La commission du personnel réunie le 31 janvier dernier propose, afin d'assurer une permanence d'accueil à Noyers-Bocage et de pallier au départ de Mme POMPANON, de recruter une personne dans le cadre d'un contrat CAE, pour 20 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (20 abstentions et 22 pour), accepte le recrutement d'un personnel administratif en contrat aidé pour 1 an, et autorise M. le Maire à entamer les démarches pour ce faire.

# MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT Délibération n° 2017-02-27

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la quotité de travail à compter du 15 mars 2017 de l'adjoint technique de Tournay sur Odon, passant de 21/35° à 28/35°. L'avis du comité technique paritaire devra être sollicité au préalable. Sous réserve d'un avis favorable du dit comité le 7 mars prochain, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 21/35°, et de créer à compter du 15 mars 2017 un poste d'adjoint technique de 28/35° (sachant que l'intéressé a accepté cette modification).

## RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE : SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE Délibération n° 2017-02-28

Vu la délibération n° 2016-12-116 du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 approuvant le projet de restructuration du groupe scolaire et décidant de lancer une procédure conforme à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés publics pour recruter un maître d'œuvre. Les missions confiées à cette maîtrise d'œuvre sont les missions de base au sens de l'article 15 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 étendue pour les opérations de construction neuve : Etudes d'esquisse, d'avant-projet, de projet, Permis de construire, assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement,

Vu les différentes propositions transmises,

La Commission en charge de ce dossier réunie le 1<sup>er</sup> février 2017, a étudié l'ensemble des trois offres transmises en tenant compte des références, des moyens matériels et humains, de la méthodologie proposée, du temps mis pour les différentes phases d'études et du taux d'honoraires. La proposition du cabinet ARTEA à CAEN a été retenue par la Commission comme étant la mieux disante. Le taux de rémunération est de 7,5% des travaux et une rémunération complémentaire de 3 500 € HT pour l'étude énergétique au titre de la RT 2012.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir le cabinet ARTEA à CAEN comme maître d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Municipal, à l'unanimité :

- confie au cabinet ARTEA à CAEN, la mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du groupe scolaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

# RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE : demande de subventions DETR et DSIL auprès de l'Etat Délibération n° 2017-02-29

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'actuellement les enfants des écoles de notre commune sont accueillis sur quatre sites.

Cette solution n'est pas pérenne et génère des transports importants. Pour des raisons pédagogiques mais aussi pour limiter les déplacements et pour réduire notre consommation d'énergie, il est décidé de regrouper tous les enfants sur un seul site, celui de Noyers-Bocage. Il convient donc de réhabiliter une partie des locaux existants et de construire de nouvelles salles. La mise aux normes des bâtiments comprendra plusieurs volets : thermique, accessibilité et défense incendie en raison des nouveaux effectifs du groupe scolaire.

Nous avons recruté un maître d'œuvre, le cabinet ARTEA et les travaux débuteront en juillet 2017 par la démolition des préfabriqués.

Pour financer cette opération, particulièrement importante pour nos habitants et plus particulièrement pour nos enfants, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Val d'ARRY peut bénéficier d'aides de l'Etat sous la forme d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite de la part de l'Etat des subventions aux taux maximum dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2017 pour la première tranche (l'enveloppe honoraires et travaux est de 1 180 000 € HT) de la restructuration du groupe scolaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à fixer par arrêté le plan de financement.

## DEMANDE DE SUBVENTION RUE DE LA CROIX PICARD Délibération n° 2017-02-30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de la 2<sup>ième</sup> tranche de travaux relative à l'aménagement de la rue de la Croix Picard (RD174), afin d'améliorer la sécurité des riverains et des usagers, la réalisation d'un parking est prévue ainsi qu'un plateau surélevé afin de réduire la vitesse des véhicules. Le Conseil Municipal valide l'estimation faite pour ces travaux, qui s'élève à 156 450 € TTC, et sollicite une subvention près du Conseil Départemental, au titre des amendes de police. Le financement de ces travaux est le suivant : 30 % subvention amende de police, et le reste à la charge de la commune. M. le Maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

## BUSAGE CHEMIN RURAL DU ROQUET TOURNAY SUR ODON Délibération n° 2017-02-31

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du maire délégué de Tournay sur Odon, accepte la réalisation de travaux sur le chemin rural n° 24 dit du Roquet, pour un montant estimatif de 7 631.70 € TTC, comprenant curage (ou débernage) du fossé, reprofilage, fourniture et pose de matériaux, mise en œuvre d'un bi-couche sur voirie et busage. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter près du Conseil Départemental une subvention.

# IMPOTS: TAXE D'HABITATION - LISSAGE TAUX DES TAXES - Délibération n° 2017-02-32

La commune de Val d'Arry est prise en compte fiscalement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les abattements pour charge de famille de la taxe d'habitation, à savoir 10 % pour les 2 premières personnes à charge, et 15 % pour les 3 personnes et plus, et décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants <u>depuis plus de</u> 2 ans.

Conformément à l'article 1638 du CGI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour une intégration progressive (lissage) du taux des taxes <u>sur 12 ans</u>, comme mentionné dans la charte établie pour Val d'Arry.

### **AFFAIRES DIVERSES**

#### **CALENDRIERS**

- COMITE DE PILOTAGE DES TAPS : 7 février
- COMMISSION SCOLAIRE : 28 février à 20 h 30 Mairie de Noyers-Bocage
- SOIREE DECOUVERTE DES ECOLES DE NOYERS : 3 mars à partir de 18 h
- CONSEIL D'ECOLE : 10 mars
- COMMISSION PERSONNEL: 7 mars à 18 h 30 à Noyers
- **COMMISSION BUDGET**: 8 février à 18 h 30
- STATION D'EPURATION : 22 avril : matinée porte ouverte à partir de 10 h, suivie de l'inauguration à 11 h
- Lecture d'un courrier de la Préfecture concernant les cartes d'identité: <u>A compter du 2 mars 2017</u>, afin d'obtenir une nouvelle CNI, il faudra désormais se rendre dans l'une des communes équipées de stations de recueil de passeports et de CNI (Evrecy, Aunay sur Odon, Verson, Tilly sur Seulles, Caen, Bayeux....). Une prise de rendez-vous est nécessaire afin d'effectuer l'enregistrement du dossier et la prise d'empreinte.
- Lecture d'un courrier du Conseil Départemental concernant l'opération « Pierres et Lumières »,
- Information déchèterie Maisoncelles-Pelvey : fermée jusqu'au 24 février (se rendre à celle de Livry en attendant si besoin).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00. Le Maire, Jacky GODARD